

Elections TPBR 2010 // JA

Jean-Philippe BOUIN Webmaster // 02 51 36 82 04

25/08/2009 | Mise à jour : 18:11



Jeunes Agriculteurs : pensez à vous inscrire avant le 31 août pour pouvoir voter aux prochaines élections aux tribunaux paritaires des baux ruraux et à la Commission paritaire consultative des baux ruraux : plus que quelques jours pour s'inscrire sur les listes électorales.

Pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale. Or, les demandes d'inscription doivent se faire avant le 31 août 2009 au maire de la commune sur laquelle figure le bien loué. Les jeunes agriculteurs ne figurant pas sur les listes des élections précédentes sont donc particulièrement concernés.

L'inscription sur les listes peut se faire par courrier recommandé ou par déplacement à la mairie. Le demandeur devra, lors de cette inscription, justifier de sa qualité de bailleur ou de preneur. Est admise comme justificatif, une déclaration sur l'honneur accompagnée d'un relevé MSA pour le preneur et de l'avis d'imposition à la taxe foncière pour le bailleur.

Exemple de courrier type

Monsieur le Maire de

Le

Lettre recommandée avec AR

Objet : Demande d'inscription sur les listes électorales des tribunaux paritaires

Pièces jointes : - copie de ma carte d'identité

- copie de mon attestation MSA

- copie du ou des baux concernés

Monsieur le maire,

Je soussigné (nom) (prénom)

Né(e) le

A

Domicilié(e) à (adresse complète)

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…

…